



Texte action du CSN des 20 et 21 janvier 2016

Dans la société française, il est plus que temps...

- de revaloriser les salaires et de conforter le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, dont le point d'indice est gelé depuis 2010. **En ce sens, le SNETAP-FSU appelle** à la grève fonction publique du 26 janvier !
- de revenir à l'état de droit et de sortir d'un état d'urgence qui ne saurait s'imposer en démocratie dans la durée. Depuis mi-novembre, nombre de dérives quant à nos libertés publiques ont déjà été constatées et dénoncées, telles que l'assignation à résidence de militants écologistes ou encore des mises en garde à vue de syndicalistes à l'occasion de la mobilisation citoyenne sur fond de COP 21. **En ce sens, le SNETAP-FSU appelle** les personnels de l'EAP à signer massivement l'appel « Pour nous c'est définitivement non », lancé par le collectif « Nous ne céderons pas » et à participer à la manifestation du 30 janvier place de la République à Paris et qui se déclinera en province ;
- de cesser de criminaliser l'action syndicale de citoyens, travailleurs, salariés qui ne font que défendre leurs conditions de travail, le service rendu dans le cadre du métier qui est le leur, de la mission qui leur est confiée. La récente condamnation à de la prison ferme de 8 syndicalistes de Goodyear pour avoir eu le tort de défendre leurs emplois et leur outil de travail est une infamie sans précédent dans notre République sociale ! **En ce sens, le SNETAP-FSU appelle** les personnels de l'EAP à participer à l'ensemble des mobilisations en cours et à venir, notamment à pétitionner sans réserve - <http://cgt.fr/L-appel-des-Goodyear.html>

Dans l'Enseignement Agricole Public, il est plus que temps...

- que les élus s'engagent à ce que la priorité soit redonnée à l'EAP et que des moyens complémentaires soient votés afin que nos établissements soient en capacité d'accueillir l'ensemble des jeunes qui ont fait le choix. **En ce sens, le SNETAP-FSU décide** de proposer l'élargissement de l'appel « Pour un nouveau souffle en faveur de l'EAP », initié en amont des élections régionales par des conseillers de PDL, membres du Comité de Défense et de Développement de l'EAP, cela à l'ensemble de ses membres et soutiens politiques, professionnels, comme associatifs ;
- que les ministres de l'Agriculture comme de l'EN corrigent la réforme de la voie professionnelle, dite du bac pro 3 ans, en permettant aux jeunes qui le souhaitent et en ont besoin de pouvoir suivre à nouveau un parcours en 4 ans, restauré comme parcours de référence. **En ce sens, le SNETAP-FSU prend l'initiative** d'organiser, en lien avec le CDDEAP, une journée nationale « bac pro » le 24 mars prochain, action appelée à se décliner de façon thématique en région, dans le cadre de « l'année bac pro » ;
- que le Ministère de l'Agriculture et la DGER s'engagent dans la revalorisation des conditions d'exercice du « métier enseignant » et ouvrent de véritables négociations à cette fin, en se mettant à réellement à l'écoute de la profession et des syndicats qui la représente. **En ce sens, le SNETAP-FSU mandate** ses sections locales et régionales pour engager le débat sur le métier enseignant et nos conditions d'exercice avec l'ensemble des personnels à travers l'organisation d'heures mensuelles d'information syndicales dédiées ;
- que les Exécutifs régionaux issus des élections de décembre s'engagent à conforter les établissements publics de formation agricole et leurs missions de service public dans les champs de responsabilité qui sont les leur. **En ce sens, le SNETAP-FSU mandate** ses bureaux régionaux afin que des rencontres avec ces nouveaux exécutifs, ainsi que les groupes républicains des conseils régionaux aient lieu d'ici les vacances de février. Ces audiences permettront de porter les revendications des personnels de l'EAP et les besoins de nos établissements (carte scolaire et capacités d'accueil, CFA-CFPPA, personnels territoriaux agents des lycées, chauffeurs de bus, plans d'investissement, fonds publics à l'enseignement public, politiques publiques en matière d'agriculture et d'alimentation durables en lien avec nos exploitations et nos services de restauration...).

Paris, le 21 janvier 2016

